

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

L'intrusion d'agents de la police dans les bureaux du Cabinet d'Avocat.e.s spécialisé.e.s en litige stratégique de Droits Humains est illégale

Port-au-Prince, le 5 février 2020 - Avocats sans Frontières Canada (ASFC) exprime ses vives préoccupations après l'intrusion, dans la matinée du vendredi 24 janvier 2020, de plusieurs agents de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) dans les bureaux du Cabinet d'Avocat.es. spécialisé.es en Litige Stratégique de Droits Humains (CALSDH).

ASFC insiste sur le caractère illégal de cet acte, en vertu du principe de l'inviolabilité des cabinets d'avocats, consacré par l'article 57 du décret du 26 mars 1979 sur la profession d'avocat. Ce dernier stipule notamment que : « *Le Cabinet de l'Avocat est inviolable et ne peut être l'objet de perquisitions de la part des autorités policières que s'il est personnellement prévenu d'un crime ou d'un délit. Dans ce cas, l'Avocat sera assisté d'un Confrère de son choix. Avis en sera toujours donné au Bâtonnier et au Conseil de discipline.* »

De plus, selon les Principes de base relatifs au rôle du barreau- adoptés par les Nations-Unies lors de son huitième Congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants à La Havane (Cuba) du 27 août au 7 septembre 1990, obligation est faite « aux pouvoirs publics de veiller à ce que les avocats puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement, ni ingérence indue (...) conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie ».

Puisque cette intrusion compromet directement l'indépendance des avocat.e.s, menace le libre exercice de la profession et fragilise l'accès à la justice en Haïti, ASFC espère que les responsables de la DCPJ prendront les mesures nécessaires pour éviter la répétition de tels agissements, au risque de compromettre l'état de droit en Haïti.

Le Cabinet *d'avocat.es spécialisé.es en litige stratégique des droits humains*, partenaire d'ASFC depuis son ouverture en 2018, est un collectif d'avocat.e.s de droits humains qui a pour mission de favoriser un égal accès à la justice à toutes et à tous. Par le litige stratégique, le CALSDH vise à contribuer au changement de comportement des actrices et acteurs du système judiciaire et des dirigeant.e.s étatiques haïtien.ne.s en vue de l'émergence d'une culture de lutte contre l'impunité en Haïti.

À propos

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est active en Haïti depuis 2005 afin de renforcer l'accès à la justice des personnes en situation de vulnérabilité. Depuis 2017, l'organisation met en œuvre le programme Accès à la justice et lutte contre l'impunité en Haïti (AJULIH), d'une durée de cinq ans.



LAWYERS WITHOUT BORDERS
AVOCATS SANS FRONTIERES
ABOGADOS SIN FRONTERAS
Canada

Contact

Taina NOSTER, Agente de plaidoyer et de communications en Haïti

taina.noster@asfcanada.ca

Tél : 2813-0428